

Conseil d'Administration
Séance du 10 décembre 2025 à 18h00

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER		X	
2. Brigitte BARLET		X	Michelle BRAUER
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI	X		
5. Michelle BRAUER	X		
6. Mariétou CAMPANELLA		X	
7. Claire COCHET	X		
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER	X		
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD		X	
12. Nathalie GAMAIN		X	
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC	X		
15. André GRANGER	X		
16. Alain HOTIER		X	
17. Antoine HUYNH	X		
18. Agron KALLABA		X	
19. Myriam MONANGE	X		
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI		X	
22. Colette PIGNIER		X	
23. Edouard SIMONIAN		X	
24. Jean-Marc VIAL	X		
25. Guy WARIN	X		

Autres présents non votants :

Marie RENAUD, Directrice du CIAS Grand Lac

Muriel BORRELY-DUBINI, Assistante de Direction du CIAS Grand Lac

Laurent LAVAISIERE, Directeur Général des services

Olivier VERDENAL, Directeur financier

Aurore FRAISSE, Chargée de mission budgétaire CIAS

Fabien DIDIER, Directeur des Ressources Humaines

Marjorie GALLIER, Directrice adjointe du CIAS en charge du domicile et des actions de proximité

Sylvie BARIL, Responsable du Service de lutte contre l'isolement

Sophie BOUTGES, Directrice de l'EHPAD des Grillons

Géraldine MOLLARD, Directrice de l'EHPAD Les Fontanettes et de la résidence autonomie de l'Orée du Bois

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20251210-DELIB216-DE
Date de réception préfecture : 11/12/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télerecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

Conseil d'Administration
Séance du 10 décembre 2025 à 18h00

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 04 décembre 2025.

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 10 décembre 2025 a été transmis le 4 décembre 2025, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 10 décembre 2025


Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de Séance,
Pascale GLOUANNIC



Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20251210-DELIB216-DE
Date de réception préfecture : 11/12/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télerecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE GRAND LAC

DÉLIBÉRATION

N° : 9 Année : 2025

Exécutoire le : 11 DEC. 2025

Publiée/notifiée le : 11 DEC. 2025

Visée le : 11 DEC. 2025

RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des emplois permanents au 1^{er} janvier 2026

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'il appartient au Conseil d'Administration de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services. Il présente la modification suivante.

Création de postes dans le cadre des avancements de grade au titre de l'année 2026 :

Les articles L 413-1 à L. 413-7 du code général de la Fonction Publique sont venus préciser les conditions dans lesquelles, dans la fonction publique, l'autorité compétente peut édicter des lignes directrices de gestion définissant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. Ainsi, afin de pouvoir procéder aux nominations, il convient de procéder aux créations de postes nécessaires aux nominations.

A compter du 1er janvier 2026, les modifications suivantes sont apportées au tableau des effectifs, afin de pouvoir nommer les agents inscrits sur les tableaux d'avancements de grade au titre de 2026 :

- Filière médico-sociale :

- Création de 1 poste d'attaché principal
- Création de 2 postes d'aide-soignant de classe supérieur
- Création de 7 postes d'agent social principal de 1^{ère} classe
- Création de 4 postes d'agent social principal de 2^{ème} classe
- Création de 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- Création de 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Il est rappelé que les postes sur les anciens grades seront supprimés dès la nomination des agents sur le grade d'avancement.

'Modification de la durée de travail d'un poste :

Actuellement 1 poste de rédacteur est à temps non complet pour 32h par semaine. Afin d'harmoniser tous les postes de référent de secteur pour le SAD, il est proposé d'augmenter le temps de travail de ce poste et de le passer sur un poste à temps complet pour 35h.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont prévus au budget 2026.

VU les dispositions du Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L. 522-23 à L. 522-31

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,

- APPROUVE la modification du tableau des emplois permanents du CIAS à compter du 1^{er} janvier 2026

Aix-les-Bains, le 10 décembre 2025,

Le Président,
Renaud BERETTI

La secrétaire de séance,
Pascale GLOUANNEC



- Conseillers en exercice : 25
- Présents : 14
- Présents et représentés : 15
- Votants : 15
- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Acte à classer

DELIB224

1

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-12-11T10-00-47.03 (MI266051132)**Identifiant unique de l'acte :** 073-267303428-20251210-DELIB224-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Modification des emplois permanents au 1er janvier 2026 -**Date de décision :** 10/12/2025**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :**
4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.6. Autres**Identifiant unique de l'acte antérieur :****Acte :** 9
[DELIB_Modification_emplois_perma...](#) **Multicanal :** Non**Pièces jointes :**[2025-12-10 Page de garde](#) **Type PJ :** 99_DE - Délibération[Conseil d'administration.PDF](#)[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)[Classer](#)[Annuler](#)**Préparé**

Date 11/12/25 à 10:00

Par **BORRELY DUBINI ID Muriel****Transmis**

Date 11/12/25 à 10:00

Par **BORRELY DUBINI ID Muriel****Accusé de réception**

Date 11/12/25 à 10:07